



# **RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 du CCAS de MANDUEL**

## **1. RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE**

Le compte financier unique (CFU) a été instauré par la **loi de finances pour 2021** et est encadré par plusieurs textes :

**L'article 242 de la loi de finances pour 2021** qui prévoit l'expérimentation du CFU pour les collectivités volontaires avant une généralisation progressive.

**Le décret n° 2022-598 du 20 avril 2022** qui précise les modalités de mise en œuvre du CFU.

Le **Compte Financier Unique (CFU)** remplace le **compte de gestion** et le **compte administratif** dans les collectivités territoriales. Il a été introduit pour simplifier la gestion financière et améliorer la transparence des comptes publics. Depuis 2024, le CFU fusionne ces deux documents en un seul, élaboré conjointement par l'ordonnateur (ex : maire, président d'un département ou d'une région) et le comptable public. Il permet d'avoir une vision plus claire des finances locales en unifiant la présentation des résultats comptables et budgétaires.

Avec l'instauration du **Compte Financier Unique (CFU)**, une seule **délibération d'approbation** suffit. En effet, puisque le CFU fusionne le **compte administratif** (produit par l'ordonnateur) et le **compte de gestion** (produit par le comptable public), il n'est plus nécessaire de voter séparément ces deux documents comme auparavant. Le conseil délibérant doit donc voter une **unique délibération** pour approuver le CFU. Cette approbation se fait après présentation du document, qui donne une vision consolidée de la gestion financière de la collectivité.

## **2. BILAN DE L'EXERCICE 2024**

### ***a) Rappel du contexte***

A l'issue du budget 2023, les résultats laissaient apparaître un budget de fonctionnement déficitaire, ce qui avait nécessité de puiser dans l'excédent obtenu durant les années précédentes pour équilibrer la situation. Ainsi, l'excédent de clôture à la fin de l'année 2023 s'élevait à + 35 395,30 euros alors qu'il était de + 101 954,17 euros à la fin de l'exercice 2022.

Compte-tenu de ces résultats, il avait été proposé :

- d'augmenter les recettes de fonctionnement en sollicitant une augmentation de la subvention de la commune pour passer de 42 k€ à 60 k€,
- de diminuer les charges de personnel en modifiant la convention de mutualisation afin de retirer la part du poste de direction du pôle familles de 33% qui n'existe plus, l'agent affecté à ce poste étant actuellement en maladie et étant repris à temps complet par la commune,
- de maîtriser les dépenses des fêtes et cérémonies pour qu'elles n'évoluent pas à la hausse.

L'objectif de ces trois mesures était d'obtenir un bilan positif sur la section de fonctionnement en 2024 afin d'augmenter les capacités d'investissement de l'établissement.

### ***b) Exercice 2024***

Les comptes par chapitre se présentent ainsi :

DEPENSES			RECETTES		
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Opérations réelles					
011	Charges caractère général	36 815,89	013	Atténuations de charges	0,00
012	Charges de personnel	40 465,62	70	Produits des services	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	73	Impôts et taxes	0,00
65	Autres charges de gestion	2 642,00	74	Dotations et participations	60 300,00
66	Charges financières	2 105,14	75	Autres produits de gestion	69 597,79
67	Charges exceptionnelles	0,00	76	Produits financiers	0,00
			77	Produits exceptionnels	0,00
	Total	82 028,65		Total	129 897,79
Opérations d'ordre					
042	Transferts entre sections	5 491,77	042	Transferts entre sections	0,00
	Total	5 491,77		Total	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>87 520,42</b>		<b>TOTAL</b>	<b>129 897,79</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Opérations réelles					
16	Emprunts	14 893,57	10	Dotations et réserves	8 086,39
20	Immo. incorporelles	0,00	13	Subventions investis.	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	16	Emprunts	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 362,43	45	Comptabilité rattachée	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	23	Immobilisations en cours	0,00
	Total	22 256,00		Total	8 086,39
Opérations d'ordre					
040	Transferts entre sections	0,00	040	Transferts entre sections	5 491,77
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total	0,00		Total	5 491,77
	<b>TOTAL</b>	<b>22 256,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>13 578,16</b>

### 3. LES RESULTATS BUDGETAIRES EN 2024

Les résultats en 2024 de l'établissement font apparaître :

- Un résultat excédentaire de fonctionnement de + 42 377,37 euros,
- Un résultat déficitaire d'investissement de - 8 677,84 euros.

En matière de fonctionnement, l'exercice 2024 s'est caractérisé par un excédent de + 42 377,37 euros, répartis de la manière suivante :

- Des recettes réelles, hors report des résultats de fonctionnement équivalentes à celles qui étaient envisagées dans le budget prévisionnel 2024 (129 897,79 euros à la place de 122 300 euros) ;
- Des dépenses réelles contenues puisqu'elles se montent à 82 028,65 euros alors que le budget prévisionnel faisait apparaître 107 820 euros, réparties principalement ainsi :
  - Les charges à caractère général (chapitre 011) ont été maîtrisées puisqu'il était inscrit 51 990 euros au budget prévisionnel alors qu'il a été dépensé 36 815,89 euros,
  - Les charges de personnel (chapitre 012) ont été diminuées d'environ 10 k€ (50 030 euros budgétés, 40 465,62 euros dépensés) du fait du retrait de la partie du poste de la directrice du pôle familles du budget du CCAS,

En matière d'investissement, l'exercice 2024 s'est caractérisé par un déficit de 8 677,84 euros, répartis de la manière suivante :

- Des recettes réelles de 8 086,39 euros, faibles, qui ne proviennent que du fonds de compensation de la TVA en lien avec les investissements précédents.
- Des dépenses réelles de 22 256 euros comprenant :
  - Des dépenses incompressibles pour une part, car correspondant au remboursement du capital des emprunts contractés avant 2014, soit 14 893,57 euros en 2024,
  - Des dépenses de travaux d'entretien des logements sociaux pour 7 362,43 euros.

Aussi, l'exercice 2024 fait apparaître un résultat global (fonctionnement et investissement) de + 33 699,53 euros.

Considérant que le bilan des résultats de clôture 2023 faisait apparaître un excédent de +35 395,30 euros, le bilan des résultats de 2024 s'élève à + 69 094,83 euros.

<b>Résultat global de l'exercice 2024 avec résultats reportés sur 2025</b>					
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats de clôture 2023		14 412,87	-	20 982,43	35 395,30
Part affectée à l'investissement (1068)	-				
Opérations réelles de l'exercice	82 028,65	129 897,79	22 256,00	8 086,39	33 699,53
Opérations d'ordre de l'exercice	5 491,77	-	-	5 491,77	-
Total	87 520,42	129 897,79	22 256,00	13 578,16	
Resultat exercice	-	42 377,37	8 677,84	-	33 699,53
Résultat avec reprises	-	56 790,24	-	12 304,59	69 094,83
restes à réaliser					
<b>Résultats définitifs</b>	-	56 790,24	-	12 304,59	69 094,83

délibération n°24-016 du 11 avril 2024

### 4. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

La capacité d'autofinancement brut (CAF brut) est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

**La CAF brut s'élève à 47 869,28 euros.**

La capacité d'autofinancement net (CAF net) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

**La CAF net s'élève à 32 975,71 euros.**

## 5. SITUATION DE LA DETTE

La dette actuelle sera totalement remboursée, selon l'échéancier suivant.

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2025	58 461.56	15 104.74	172.87	0.00	15 277.61
2026	42 559.21	2 180.08	127.68	0.00	2 307.76
2027	40 379.13	2 186.62	121.14	0.00	2 307.76
2028	38 192.51	2 193.18	114.58	0.00	2 307.76
2029	35 999.33	2 199.76	108.00	0.00	2 307.76
2030	33 799.57	2 206.36	101.40	0.00	2 307.76
2031	31 593.21	2 212.98	94.78	0.00	2 307.76
2032	29 380.23	2 219.62	88.14	0.00	2 307.76
2033	27 160.61	2 226.28	81.48	0.00	2 307.76
2034	24 934.33	2 232.96	74.80	0.00	2 307.76
2035	22 701.37	2 239.66	68.10	0.00	2 307.76
2036	20 461.71	2 246.37	61.39	0.00	2 307.76
2037	18 215.34	2 253.11	54.65	0.00	2 307.76
2038	15 962.23	2 259.87	47.89	0.00	2 307.76
2039	13 702.36	2 266.65	41.11	0.00	2 307.76
2040	11 435.71	2 273.45	34.31	0.00	2 307.76
2041	9 162.26	2 280.27	27.49	0.00	2 307.76
2042	6 881.99	2 287.11	20.65	0.00	2 307.76
2043	4 594.88	2 293.98	13.78	0.00	2 307.76
2044	2 300.90	2 300.90	6.90	0.00	2 307.80

59 125.09

A compter de 2026, ces orientations pourront être ajustées puisque le capital des emprunts contractés avant 2014 doit chuter fortement permettant ainsi d'avoir environ 13 000 euros de moins en dépenses d'investissement.

## 6. AUTRES INDICATEURS

**Solde de la trésorerie au 31 décembre 2024 : 72 304,67 euros**

**Part des dépenses de personnel = 49,3%** (Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement)

**Dépendance aux dotations et subventions de fonctionnement : 46,4%** (Dotations et subventions / Recettes de fonctionnement)